

TERMES DE REFERENCE

Mission n°20SANIN822

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Renforcement des capacités des Organisations de la société civile du Burundi pour une meilleure implication dans les prises de décisions en matière de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme au Burundi	
Composante	RSS/Tranverse	
Thématique(s)	Gouvernance	
Bénéficiaire(s)	ICN – ANSS – OSC du Burundi	
Pays	Burundi	
Durée totale des jours prévus	60 jours	
	Personne référente	Coordonnées
	Pauline Lavirotte	Pauline.lavirotte@expertisefrance.fr

II. Justification de la mission

Le Fonds mondial est présent au Burundi depuis 2003 un total de 19 subventions a été octroyé dont 8 pour la lutte contre le paludisme, 6 pour le VIH/sida, 3 pour la Tuberculose et 2 pour le VIH et la TB ensemble. Le montant total décaissé à ce jour s'élève à 329 Million USD. Le Burundi a reçu une lettre d'allocation d'un montant de 119 millions de dollars dont 39 millions pour le VIH, 9 millions pour la tuberculose et 71 millions pour le paludisme. Il s'agit d'une augmentation substantielle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des financements du Fonds mondial au Burundi, le rôle de récipiendaire principal a connu de nombreux changements.

Il a été initié avec le Conseil National de lutte contre le Sida (CNLS) pour être confié ensuite aux programmes nationaux de lutte contre les 3 pandémies (PNILT, PNLS, PNILP) et les organisations de la société civile (Caritas et Croix Rouge).

Des difficultés apparues au cours de la mise en œuvre des subventions antérieures ont conduit le Fonds mondial à confier, depuis janvier 2018, le rôle de Récipiendaire Principal des subventions au PNUD de façon transitoire comme stipulé dans la lettre GMD/AME/CA/TD/QDH/SC/17/128 du 12 Octobre 2017 « Etat des Lieux et accords de mises en œuvre 2018-2020 »

La société civile burundaise a toujours été très dynamique dans la conception et la mise en œuvre de la réponse nationale, avec un focus sur les interventions communautaires (promotion et protection des droits des personnes vivant avec le VIH, des jeunes des orphelins des minorités sexuelles).

Malgré des compétences limitées, les organisations de la société civile (en particulier les associations de malades) ont joué un rôle déterminant dans les réponses nationales aux pathologies en particulier dans le domaine du VIH, de la tuberculose et du paludisme.

En appui au système de santé à travers l'engagement et l'expertise des associations alliées à une étroite collaboration avec le secteur public et le secteur privé a permis d'optimiser cette contribution des structures communautaires et contribuer à la prévention, à l'amélioration de la qualité de vie des PVVIH, à la lutte contre la discrimination et la stigmatisation mais aussi à la diminution de l'impact du VIH dans les familles. Il faut souligner que l'apport du système communautaire est très important pour supprimer le poids de la discrimination et de la stigmatisation sociale qui pèse plus sur les populations clés.

Les actions de la société civile qui avait contribué activement à renverser la tendance à travers les sensibilisations dans les communautés, l'entretien des liens entre la communauté et les structures de soins mais surtout l'amélioration de l'accès aux services préventifs, de soins et soutiens, la promotion des droits humains connaît un fort ralentissement. La situation socio politique a eu un fort impact sur les organisations de la société civile et des actions qu'elles mènent pour accompagner le ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida dans le combat pour la santé et le bien être de la population burundaise.

La société civile Burundaise manque de cadre de concertation, d'échanges pour capitaliser et diffuser les acquis. Il est de plus en plus difficile de mesurer la contribution de la société civile dans le domaine de la santé malgré les efforts que certaines organisations continuent à déployer pour accompagner les actions du ministère de la santé publique.

Les organisations de la société civile sont émiettées et évoluent individuellement sans beaucoup d'interaction entre elles. Chaque structure évoluant seule, il y a des difficultés de concertations et d'implications de ces structures pour recueillir leurs besoins dans la prise de certaines décisions. Chaque structure ne défend que ses intérêts, les informations ne sont pas diffusées pour toucher les structures qui ne sont pas présentes dans certains cadres de concertation ou réunions.

L'absence de cadre de concertation des structures communautaires de la société civile explique la difficulté de leur implication dans les prises de décisions.

Même si l'apport de la société civile est en deçà du potentiel existant du fait d'une appropriation insuffisante, elle contribue à l'atteinte des résultats globaux en matière santé et plus spécifiquement de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme au Burundi. Ces efforts sont reconnus mais restent difficile à mesurer.

Pour renforcer la société civile, et capitaliser les acquis, il est important qu'elle se réorganise et se structure mieux afin de pouvoir créer un cadre de concertation, d'échange, de partage et de diffusion des informations. Ce cadre de concertation permettra aussi de recueillir les besoins de la société civile afin qu'elle puisse les porter d'une seule voix et surtout favoriser une meilleure implication dans les prises des décisions.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général de la mission

Renforcer les capacités des organisations de la société civile afin d'améliorer leurs capacités à jouer leur rôle de plaidoyer auprès des autorités burundaises

2) Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : réaliser un état des lieux de l'organisation de la société civile

Objectif Spécifique 2 : élaborer une proposition de cadre de concertation qui permette à la société civile burundaise de renforcer son rôle de plaidoyer auprès des autorités mais aussi son rôle dans la lutte contre les 3 pandémies.

3) Résultats à atteindre

Résultats 1 : les difficultés d'organisation et de mobilisation de la société civile sont analysées et comprises

Résultat 2 : un cadre de concertation est proposé et discuté par l'ensemble des OSC concernées

4) Activités prévues

Dans le cadre de leur mission, le(s) consultant(s) aura (ont) à conduire les activités suivantes :

1. Identifier les facteurs bloquant une meilleure coordination et implication de la société civiles dans les prises de décisions relatives aux trois maladies
2. élaborer une proposition d'organisation cible permettant de répondre à ces problématiques
3. établir un plan d'action pour la mise en place de cette organisation cible
4. Organiser le processus de validation/ adoption de ce cadre de concertation par les organisations concernées
5. Organiser le processus de validation de ce cadre par le Ministère de la Santé

Intégration du genre

En cohérence avec la Stratégie internationale de la France pour l'égalité femmes-hommes 2018-2022, l'Initiative 5% demande aux expert.e.s d'intégrer une approche genre dans la réalisation de leur mission. Un webinaire est à la disposition de ces dernier.e.s pour les aider à identifier les enjeux spécifiques à la mission et définir des objectifs visant l'intégration du genre.

Ces enjeux concernent principalement :

- **le type mission** : appui à la gouvernance, diagnostic et appui organisationnel, appui administratif et financier, appui programmatique, collecte et analyse de données, accès aux médicaments de qualité.
- **La méthodologie choisie** : revue documentaire, entretiens, atelier participatif, conférence et colloque, formation, rapport ou guide.

Durant la phase de cadrage de la mission et d'élaboration de la méthodologie, les expert.e.s définiront au **moins 2 objectifs liés** aux enjeux « genre » de la mission et s'engageront à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre et à s'autoévaluer lors de la rédaction du compte-rendu de mission.

IV. Description de la mission

1) Livrables attendus

- Etat des lieux des facteurs bloquant une meilleure coordination des OSC
- Proposition d'Organisation cible d'un cadre de concertation

- Plan d'Action pour la structuration et l'organisation de la société civile
- Rapports des ateliers de concertation des OSC
- Atelier de présentation du cadre aux PTFs et au Ministère

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

1) **Période de mise en œuvre** : Août à décembre 2020

2) **Durée estimative** : 46 jours prestés au total

31 jours pour l'expert **senior** national pour tout le processus
15 jours pour l'expert international Renforcement des capacités

Le(s) expert(s) se rendra/ont au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en début et en fin de mission pour une réunion d'échanges avec le SCAC / Conseiller Régional de Coopération en Santé.

3) Expertise et profil demandés

a. **Nombre d'experts** : 2

Expertise France sera sensible à l'équilibre genre dans la constitution de l'équipe d'expert.e.s. et encourage les candidatures féminines.

b. **Profil d'expert**

Poste : 1 : expert international Renforcement des capacités

A. Qualifications et compétences :

- Titulaire d'un diplôme universitaire (2nd cycle) en Sciences sociales
- Compétences dans le secteur du renforcement des capacités/ accompagnement des organisations de la société civile et plus spécifiquement dans le domaine de la santé
- Excellentes qualités /capacités :
 - de communication
 - de coordination
 - de travail en équipe et relationnel
 - de transmission des savoirs
 - d'analyse et résolution des problèmes
 - de prise de décision et d'initiative
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral)

B. Expérience professionnelle générale

- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans, avec idéalement des expériences professionnelles dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA / Paludisme / Tuberculose.
- Expérience professionnelle dans le secteur de la coordination des organisations de la société civile

C. Expérience professionnelle spécifique

- Expériences similaires à la mission souhaitées
- Une connaissance du Burundi est souhaitée

Poste 2 : expert senior national Renforcement des capacités et santé communautaire

A. Qualifications et compétences :

- Titulaire d'un diplôme universitaire (à minima de 1^{er} Cycle/ Bac3) en Sciences sociales
- Compétences dans le secteur du renforcement des capacités/ accompagnement des organisations de la société civile et plus spécifiquement dans le domaine de la santé communautaire
- Excellentes qualités /capacités :
 - de communication
 - de travail en équipe et relationnel
 - de transmission des savoirs
 - d'analyse et résolution des problèmes
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral)

ii. Expérience professionnelle générale

- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans, avec idéalement des expériences professionnelles dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA / Paludisme / Tuberculose.
- Expérience professionnelle dans le secteur de la coordination des organisations de la société civile et de la santé communautaire

iii. Expérience professionnelle spécifique

- Expériences similaires à la mission souhaitées
- Une excellente connaissance du contexte est requise

4) **Compte-rendu de missions**

Un compte rendu (maximum de 5 à 10 pages et suivant le modèle fourni) devra être remis par mail après chaque mission dans un délai de 10 jours après le retour. Ce compte-rendu, rédigé en français, devra pouvoir être diffusable auprès de l'ensemble des partenaires concernés par la mission.

5) **Informations pratiques**

Le bénéficiaire met à disposition de(s) l'expert(s) les moyens suivants :

La personne référente au sein du bénéficiaire pour la réalisation de la mission est : Emmanuel KARIRIMBANYA, secrétaire exécutif de l'ICN Burundi et/ou Martine KABUGUBUGU, vice-présidente de l'ICN représentant la OSC.

Les experts seront responsables des aspects logistiques de leur mission pendant la prestation, sauf indication contraire d'Expertise France.

Les éventuels frais de mission pourront être remboursés dans la limite définie par Expertise France dans le contrat de prestation de service.